

LE PACTE DE COOPÉRATION
DES CENTRES SOCIAUX DU DOUAISIS
ET DE LEURS PARTENAIRES

2014-2017

DEUXIÈME PACTE TERRITORIAL
POUR AVANCER ENSEMBLE
SYNTHÈSE



Collectif des Centres Sociaux du Douaisis

Qu'est-ce qu'un **centre social** et **socioculturel** ?



Implantés au cœur des quartiers, dans les villes et en milieu rural, les centres sociaux sont des équipements de proximité, polyvalents et ouverts à tous. Sans distinction d'âge, d'appartenance ethnique, religieuse ou culturelle, ni de situation sociale.

Chacun peut y trouver des activités et des services dans de nombreux domaines : culture, insertion, loisirs, logement, garde d'enfants, etc. Plus qu'un espace d'animation, les centres sociaux ont pour objectif de **faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie**, au développement de l'éducation et l'expression culturelle et citoyenne, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions.

Les centres sociaux partagent **les valeurs de la dignité humaine, la démocratie et la solidarité.**



Le collectif des centres sociaux du Douaisis : une coopération **engagée** depuis plus de **dix ans**

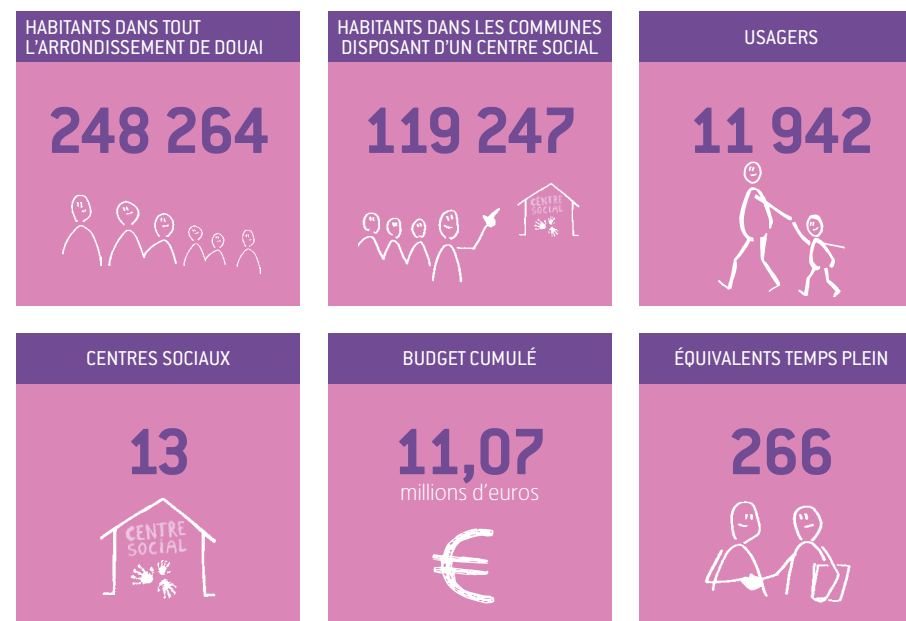
La **dynamique collective se construit depuis 2002** à travers de nombreuses actions de coopération. Elle prend toute son envergure en **2005-2006** à l'occasion du **forum permanent des centres sociaux du Douaisis**. Cette action témoigne d'une capacité des centres sociaux à monter collectivement des projets d'envergure et à une échelle élargie.

La **signature du premier Pacte de coopération 2010-2013** pose un cadre politique et opérationnel à la coopération. Elle émane d'une volonté des centres sociaux du Douaisis d'agir ensemble avec les habitants et leurs partenaires : la CAF, le Conseil Général, le Conseil Régional, les collectivités locales.

Le Pacte identifie des enjeux prioritaires et la reconnaissance du projet centre social comme nécessaire pour une intervention sur un territoire donné.



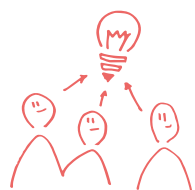
L'arrondissement de Douai et les centres sociaux



Les centres sociaux du Douaisis ont consulté toutes les parties prenantes du Collectif (usagers, salariés, administrateurs, partenaires) pour recueillir les différentes attentes et apporter de nouvelles perspectives à ce projet.

Ce travail en collaboration étroite avec la Caf du Nord, le Conseil Général et la Fédération des centres sociaux du Nord a permis d'impulser la conception du nouveau Pacte de coopération.

AXE 1 LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS



La coopération comme réponse aux enjeux du territoire

DÉFINIR LES SPÉCIFICITÉS ET LES BESOINS DU DOUAISIS

Le Pacte de coopération s'appuie sur un travail **d'identification des enjeux prioritaires sur le territoire du Douaisis**. Les centres sociaux, de par leur implantation dans les villes, quartiers et campagnes apparaissent alors comme les mieux placés pour identifier les différents enjeux actuels et pour les faire remonter aux élus, aux pouvoirs publics et aux partenaires.

DEUX GRANDS ENJEUX : LA MOBILITÉ ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Chaque habitant doit être considéré, à l'échelle du Douaisis, comme une ressource pour lui-même, pour les autres et pour le territoire. Cette orientation nécessite que les centres sociaux appuient, accompagnent et **suscitent les désirs d'initiatives des habitants**. Le but étant d'agir en faveur de l'épanouissement et **de développer le pouvoir d'agir**.

APPORTER UNE PLUS-VALUE AUX TERRITOIRES

Le Pacte de coopération est un **projet commun de développement social** à l'échelle de l'arrondissement. Il intervient comme un **outil supplémentaire** au projet de chaque centre social. En cela, il représente **une plus-value pour les partenaires** (le Collectif peut devenir un interlocuteur unique dans la mise en place d'actions émanant de la déclinaison du Pacte), **une plus-value pour les professionnels des centres sociaux** (le projet collectif favorise l'acquisition de nouvelles compétences, dans les échanges de pratiques et de réseaux), **une plus-value pour les territoires et les habitants** (le Pacte permet l'émergence de nouvelles actions qui dépassent les frontières de la zone d'intervention classique d'un centre social).

AXE 2 LES CENTRES SOCIAUX ET LE TERRITOIRE

Asseoir la légitimité du Collectif sur le territoire



PROMOUVOIR LE PROJET CENTRE SOCIAL AUPRÈS DES PARTENAIRES

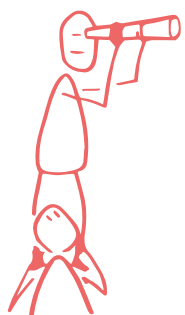
Le Pacte de coopération garantit la reconnaissance des centres sociaux et du Collectif comme **acteurs du développement social local**. **Les démarches participatives** qui placent les habitants au cœur des processus, sont le moteur de ce développement. Les centres sociaux agissent en ce sens : des habitants mobilisés autour de questions d'intérêt général, une équipe de professionnels animateurs d'action participatives et collectives... **L'animation socioculturelle** est également indispensable, facilitant l'expression de tous par un accès aux lieux de diffusion de toutes les cultures.

FAIRE DU COLLECTIF UN RELAIS SUR LE TERRITOIRE

Un certain nombre de problématiques (emploi, précarité, discrimination, mixité, mobilité, parentalité ou encore éducation) ne peuvent trouver leur résolution dans l'hyperproximité du centre social. L'arrondissement du Douaisis représente une **échelle territoriale adéquate** pour y répondre. Le Collectif se présente comme un **relais idéal sur le territoire du Douaisis**, capable de porter au mieux les attentes des habitants et d'aider ses partenaires à diffuser leurs dispositifs.



AXE 3 LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES



Qualifier et adapter les pratiques à l'évolution des besoins du territoire

FAVORISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES ACTEURS

La mise en place de temps de rencontres autour du Pacte de coopération permet à la fois la construction d'une **culture commune** aux centres sociaux, la mise en réseau, l'échange de savoir-faire et l'**enrichissement de chacun** sur certaines thématiques.

Le Pacte de coopération se veut facilitateur de la construction d'un **réseau de compétences et de ressources**, d'interconnaissance des partenaires, de repérage et de mobilisation des ressources locales.

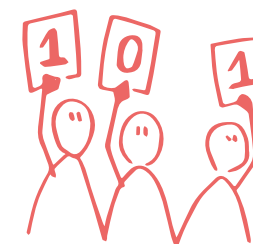
IMPULSER ET FACILITER L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Collectif des centres sociaux du Douaisis a une **fonction de veille, d'alerte et d'observatoire local**. Il se présente comme un pôle d'appui au développement social local, en identifiant les besoins des territoires puis en impulsant une réflexion sur les réponses à apporter.

Le Collectif, fort de l'expérience et de la compétence de ses différents membres et partenaires, peut ainsi se positionner comme un **soutien de poids** dans l'émergence, le développement et la consolidation d'un centre social ou d'une structure de proximité.



AXE 4 L'ORGANISATION COLLECTIVE



Développer des pratiques collectives et une culture coopérative sur le territoire

SAVOIR COMMUNIQUER

Par ce nouveau Pacte, le Collectif des centres sociaux du Douaisis aspire à être identifié **des partenaires institutionnels et associatifs** comme une entité à part entière contribuant au développement social dans l'arrondissement du Douaisis.

FAVORISER LES PRATIQUES DE COOPÉRATION, L'OUVERTURE ET LA PARTICIPATION DU COLLECTIF

Toutes les parties prenantes ont une place clairement définie dans les instances du Collectif. Les membres s'engagent à toujours réfléchir aux meilleures modalités de la coopération, en restant à l'écoute des habitants et des acteurs qui les entourent. La diffusion des pratiques coopératives telles qu'elles sont défendues par le Collectif doit amener à **la prise de conscience des capacités à agir ensemble et avec les habitants**.

RENFORCER L'ORGANISATION ET LES OUTILS DU COLLECTIF

La coordination du Collectif, la mise en place des outils et actions, la communication externe et l'animation du réseau constituent une activité à part entière. **En répartissant clairement ces missions entre les membres ou par la création d'un poste**, le Collectif se donne les moyens de devenir un levier d'action majeur du développement social local. Les signataires s'engagent également à se doter d'**outils d'évaluation** pour mesurer les effets de ses actions, diffuser et valoriser les bonnes pratiques.

CONCLUSION

Habitants, usagers, bénévoles, salariés et partenaires sont pleinement perçus comme parties prenantes du Pacte de coopération. Les membres du Collectif se positionnent comme initiateurs et diffuseurs des pratiques coopératives pour apporter les meilleures réponses à la question de la mutation des territoires et des centres sociaux.

LE PACTE DE COOPÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DU DOUAISSIS ET DE LEURS PARTENAIRES

Centres sociaux de DOUAI (ACSD) :

- 1 Fraix-Marais
> 03 27 88 59 26
- 2 Dorignies
> 03 27 08 17 30
- 3 Faubourg de Béthune
> 03 27 08 17 10
- 4 Faubourg d'Esquerchin
> 03 27 71 67 66
- 5 Résidence Gayant
> 03 27 08 17 20
- 6 **AUBY** : centre social Pablo-Picasso
> 03 27 92 11 14
- 7 **DECHY** : centre socioculturel municipal Henri-Martel
> 03 27 96 90 33
- 8 **MASNY** : centre social et culturel municipal Arc-en-ciel
> 03 27 94 54 90
- 9 **PECQUENCOURT** : centre social municipal Françoise-Dolto
> 03 27 86 14 33
- 10 **SIN-LE-NOBLE** : centre social municipal
> 03 27 95 70 22
- 11 **SOMAIN** : centre socioculturel municipal Adolphe-Largillier
> 03 27 86 71 73
- 12 **WAZIERS** : centre social et culturel Henri-Martel
> 03 27 71 27 60
- 13 **Syndicat intercommunal de la région d'ARLEUX** : centre socioculturel intercommunal L'Ostrevent et la Sensée
> 03 27 89 99 38

